

Dezarnaulds Estelle

# La fortune d'une famille de notaires aquitains au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle

*Mémoire de méthodologie de licence d'Histoire contemporaine  
présenté sous la direction de M. Jean-François Eck*

Université Charles de Gaulle  
Lille III  
Session de juin 2002

## SOMMAIRE

	<b>pages</b>
<b>INTRODUCTION</b>	
Le notariat au XIXème siècle : une profession de prestige.....	3
Les personnages : Jean-Louis et Fleurus Dezarnaulds.....	4
La recherche : succès et échecs.....	7
<b>CADRE FAMILIAL ET SOCIAL</b>	
Origines familiales et alliances matrimoniales.....	9
Les notaires : bourgeois et notables.....	12
<b>REVENUS</b>	
Les revenus proprement notariés.....	17
Les autres sources de revenus.....	19
<b>MESURES DE LA FORTUNE</b>	
Les biens hérités et les biens accumulés.....	21
Composition de la fortune.....	22
<b>CONCLUSION</b> .....	25
<b>ANNEXES</b>	
Généalogie simplifiée de Jean-Louis et de Fleurus.....	27
Fiches biographiques de Jean-Louis et Fleurus.....	28
Lettre de provision d'office de Jean-Louis.....	29
Pétition du 11 novembre 1828.....	30
Nomination de Fleurus.....	32
Tableau du produit de l'Étude de Fleurus.....	34
Extrait de l'inventaire partiel après décès de Jean Dezarnaulds	35
Extraits de la donation-partage de 1836.....	36
État des Maires et Adjointes de Cadillac.....	37
Extraits de l'inventaire après décès de Fleurus de 1850.....	38
<b>INDEX</b> .....	43
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	45

## INTRODUCTION

### **Le notariat au 19<sup>ème</sup> siècle : une profession de prestige**

Le notaire occupe une place centrale au XIX<sup>ème</sup> siècle, notamment dans un Midi aquitain de droit écrit. Membre de la moyenne bourgeoisie urbaine, ou de la bourgeoisie rurale plus méconnue, il a dans la communauté une place à part. Homme public par essence, la profession de notaire était considérée au XIX<sup>ème</sup> siècle, selon Théodore Zeldin<sup>1</sup>, « *comme occupant une position clé dans la vie sociale, politique et économique* ». L'image traditionnelle du notaire est celle d'un homme respectable, conservateur et pondéré qui exerce sur les autres une influence profonde et reconnue. Titulaire d'une charge entourée d'un prestige souvent démesuré par rapport à ses revenus, il est de fait plus souvent aisé que riche.

Reconnus et estimés de leurs pairs -les notables de Cadillac - gestionnaires des affaires de famille comme de celles de la commune, Jean-Louis Dezarnaulds et son fils Fleurus, dont je vais étudier ici la fortune, sont bien deux représentants de cette fonction dont le prestige et l'influence peuvent être ressentis à travers le dossier de nomination<sup>2</sup>. Par exemple, la pétition<sup>3</sup> du 11 novembre 1828 de trente huit des plus importants notables de Cadillac en faveur de la nomination de Fleurus, adressée au Garde des sceaux : « *Nous verrions avec le plus grand plaisir qu'il fut notaire dans notre résidence, aux fonctions importantes de notaire* ». Ou encore, la lettre<sup>4</sup> du parquet de Bordeaux au Garde des sceaux : « *Le sieur Desarnaud jouit de l'estime publique, a un caractère doux et conciliant* ». Quelques uns des traits attachés à la fonction notariale sont illustrés dans ces deux seules citations : la place à part du notaire dans la cité, sa qualité d'homme public, sa position clé dans la vie sociale et politique, sa respectabilité et sa pondération, l'estime dont il jouit.

Homme de confiance et de compétence, détenteur de bien des secrets de famille, on lui confie les affaires embarrassantes qu'il règle au mieux. Cultivé et juriste, on fait en effet appel à lui dans les circonstances importantes de la vie ; on sollicite ses conseils aussi bien au niveau des affaires familiales que financières. Ainsi, les ventes, les obligations et cessions, les mariages et les testaments sont parmi les actes les plus fréquemment traités par lui. Mais, souvent, on ignore la variété des rôles des notaires d'autrefois. Jean Petit<sup>5</sup>, notaire à Paris, avait été désigné comme dépositaire des fonds des parieurs sur la réussite d'une traversée aller-retour de la Seine par ballon dirigé en 1796.

Jean-Louis Dezarnaulds, notaire royal, avait été désigné en 1814 par le sous-préfet pour tenir un registre destiné à recevoir les souscriptions destinées à la réédification de la statue royale d'Henri IV sur le Pont-Neuf à

---

<sup>1</sup> T. Zeldin, *Histoire des passions françaises (1848-1945)*, Paris, Le Seuil, Point-histoire, 1980-81, tome 1, chap 3.

<sup>2</sup> AN, BB 10 766.

<sup>3</sup> Idem, lettre dans dossier de nomination.

<sup>4</sup> Idem, dossier de nomination de Fleurus D. année 1828.

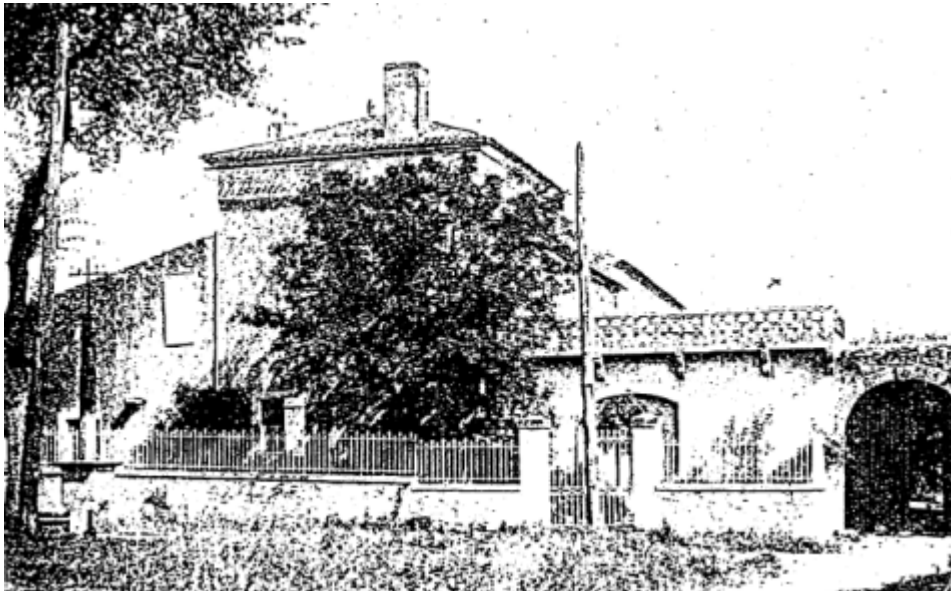
<sup>5</sup> J P.Poisson, *Notaires et société*, Paris, 1985, tome 1 ;

Paris. Il devait faire en sorte que les souscriptions soient aussi nombreuses que possibles.

## **Les personnages : biographie succincte de Jean-Louis et Fleurus Dezarnaulds**

### Jean-Louis

Le 19 août 1843, meurt à son domicile, au domaine de Lalesque, à Cadillac, Jean-Louis Dezarnaulds âgé de 83 ans, ex-jurat, ex-membre du conseil municipal, ex-notaire, ayant exercé de 1789 à 1828. Véritablement à la charnière de deux mondes, Jean-Louis présente un vif intérêt par ses origines familiales, son origine lointaine, son incrustation profonde dans le Cadillacais, son implication politique en faveur de la Révolution.



*Domaine de Lalesque*

L'étude de son histoire amène à se poser bien des questions : comment un fils de marchand devient-il notaire ? Par quel cheminement ce fils et petit-fils de bourgeois aisés adhère-t-il aux idées les moins modérées de la Révolution? Je n'ai pas de réponses simples et immédiates à apporter à ces questions. L'examen des fonctions occupées par ses ancêtres, et de leurs alliances matrimoniales, peut cependant apporter un début de réponse à la première question posée, comment devint-il notaire ?

Jean-Louis est issu d'une lignée de bourgeois-négociants, marchands et jurats de Cadillac, détenteurs d'offices à Cadillac et à Bordeaux. Parmi ses ancêtres, le plus ancien connu, Jean-Arnault alias Desarnaud était procureur en Guyenne en 1524, année où il avait reçu ses lettres de

bourgeoisie <sup>6</sup>. Un descendant de Jean Arnault, Pierre Desarnaulds était receveur du taillon en Guyenne vers 1600. Parent de ce dernier, Geoffroy Desarnaulds était avocat à la cour du parlement de Bordeaux vers 1660. Plus près de lui, des familles alliées, les Boy, les Pisanes, les Dauche et les Fisson avaient en leur sein des procureurs, des avocats, des notaires,

Jean-Louis avait perdu son père et son grand-père en 1776, le premier en avril, le second en décembre. Jean-Louis avait alors seize ans ; un curateur fut nommé, Jean Dauche. Cousin germain du père de Jean-Louis, âgé de quarante-deux ans, il était notaire royal.

On peut voir là, en additionnant d'une part les antécédents juridiques familiaux de Jean-Louis et d'autre part l'influence exercée sur un jeune homme de seize ans par son curateur, notaire royal, les raisons qui ont motivé son choix, le notariat.

Concernant la seconde problématique, il faut sans doute induire de son environnement familial une des raisons de son engagement politique assez marqué.

Le grand-père de Jean-Louis, autre Jean-Louis (1701-1776), avait épousé en secondes noces, Thérèse Fisson, issue d'une famille de juristes et de médecins. Cette dernière était la tante de Jean-Louis Fisson-Jaubert (1751-1804), médecin et député à la Constituante. Les familles Desarnaulds et Fisson étaient très liées. Fisson-Jaubert était le filleul du grand-père de Jean-Louis. Catherine Desarnaulds soeur consanguine de Jean-Louis, le notaire, était l'épouse de Pierre Moreau, officier de santé, et meilleur ami de Fisson-Jaubert Ces circonstances peuvent expliquer, en partie, le parti pris par Jean-Louis en faveur de la Révolution et de sa tendance la plus dure. Fisson-Jaubert était Montagnard.

Le 30 décembre 1789, Jean-Louis épouse à Bordeaux, Marie Dubos, fille d'Antoine et de Claire Iguery. Cette même année il obtient ses lettres de provision<sup>7</sup> à la charge de notaire.

De son union avec Marie Dubos, naissent huit enfants dont cinq ont survécu. parmi lesquels, Jean-Bemard Fleurus qui embrasse la profession de son père.

### Fleurus

Jean-Bemard-Fleurus naît à Cadillac le 8 ventôse an VI ou 8 mars 1798, comme il est noté dans son dossier de nomination. La confusion de la déclaration de naissance, qui indique *Aujourd'hui dix-huict<sup>8</sup> ventoze ... semble* être redressée par le luxe de précisions de l'acte de mariage<sup>9</sup> de Fleurus,

---

<sup>6</sup> Archives Départementales de Gironde : Livre des Bourgeois, tome 1, p 96.

<sup>7</sup> Archives Nationales, VI 538, pièce 339.

<sup>8</sup>Archives municipales de Cadillac-sur-Garonne. Acte 29 (orthographe respectée).

<sup>9</sup> Idem, acte n°8.

lequel acte mentionne a ...âgé de vingt quatre ans neuf mois vingt-neuf jours né dans la ditte prescrite ville de Cadillac le huit ventose an sixième ou vingt six février mil sept cent quatre vingt dix huit ...».

Sixième enfant d'une fratrie qui en compte huit, Fleurus effectue ses études à Bordeaux. Il est reçu, âgé de dix-sept ans, au grade de Bachelier ès-Lettres le 14 août 1815. Le 20 septembre 1817, il devient clerc chez son père, notaire à Cadillac.

A-t-il étudié le droit en faculté durant les deux années qui s'écoulent entre l'obtention de son diplôme de bachelier et son entrée chez son père? Ou bien s'est-il formé sur le tas ? Son dossier de nomination aux charges notariales ne mentionne aucun diplôme juridique.

Clerc chez son père du 20 septembre 1817 jusqu'au 15 février 1820, premier clerc chez Maître Laspeyrere, notaire à Bordeaux, du 16 février 1820 au 25 juin 1821, Fleurus revient ensuite chez son père à Cadillac, comme premier clerc de l'Étude, jusqu'au mois d'août 1828 où il prend sa succession.

Le 26 novembre 1822, Fleurus épouse Françoise-Désirée Bonenfant, fille d'un marchand-drapier, originaire de Coltines dans le Cantal. De cette union sont nés huit enfants entre 1823 et 1839. Trois d'entre eux sont décédés en bas-âge. L'aîné, Jean-Baptiste-Bernard, dit Camille en famille, devient comme son père et son grand-père, notaire. mais aussi et surtout avocat.

### **Présentation de Cadillac-sur-Garonne au XIX<sup>e</sup> siècle**

Cadillac, petite ville à la campagne, est le cadre où ont vécu Jean-Louis et Fleurus. À trente-huit kilomètres au sud-sud-est et en amont de Bordeaux, Cadillac est un chef-lieu de canton situé au bord de la Garonne en Entre-deux-Mers.

Le sol est fertile et varié ; les coteaux argilo-calcaires du canton, orientés au midi, sont plantés en vignes depuis des siècles. Dans cette région, le climat est modéré : les pluies sont fréquentes mais non fortes, le froid y est vif sans être glacial, la chaleur forte sans être torride. La nature du sol et le climat tempéré conviennent particulièrement à la culture de la vigne. Tous les vins, les blancs surtout, occupent dans la classification un des meilleurs rangs.

Bien situé géographiquement, prospère grâce à sa production vinicole, Cadillac est une bourgade de 1553 habitants en 1820, 1519 en 1850. Ce sont des vigneron, des tonneliers, des marchands, des artisans, des propriétaires et des rentiers. Dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, Cadillac a aussi une dimension spirituelle et religieuse avec la communauté

des Filles de la Sagesse<sup>10</sup>, la confrérie Saint-Jean, société de secours mutuels, la confrérie Notre-Dame de la Miséricorde et un petit séminaire<sup>11</sup>.

### **Recherches : succès et échecs**

La présente étude a pour objet d'évaluer la fortune d'une famille de notaires aquitains dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, et de déterminer leur niveau de vie.

La perception que j'ai de ces officiers publics tient en deux mots, prestige et aisance. Mais, qu'en est-il exactement pour deux notaires exerçant dans une petite ville de Gironde, dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, et possédant une étude de seconde classe<sup>12</sup>? Étaient-ils, eux, prestigieux et fortunés ?

Ma possession d'une donation-partage des biens de Jean-Louis et d'un inventaire après décès de Fleurus, d'une part, la recherche et l'obtention de pièces complémentaires aux Archives Nationales et Départementales d'autre part, m'ont permis d'apporter une réponse au moins partielle à mon interrogation.

Si la question posée quant au prestige a été relativement aisée à résoudre, celle concernant la fortune pose bien des difficultés. Que possédaient-ils au départ de leur vie ? Se sont-ils enrichis durant l'exercice de leur fonction ? Qu'ont-ils délaissé à leurs héritiers ? Les estimations de leurs biens sont-elles sous-évaluées afin de minorer les taxes fiscales ? Avaient-ils des biens non visibles parce que non soumis à obligation de déclaration, comme les fonds d'État, des sommes d'argent, billets de banque et pièces d'or, faciles à dissimuler ?

Je disposais pour cette étude de deux sources: la donation-partage de Jean-Louis réalisée en 1836, l'inventaire après décès ab intestat de son fils Fleurus en 1850. Bien que fondamentales pour cerner les fortunes, ces deux sources ne montrent ni le capital primitif de Jean-Louis, ni les revenus notariaux de Fleurus, nécessaires pour évaluer leur éventuel enrichissement.

Par conséquent, j'ai dû tout d'abord écrire aux Archives Départementales de la Gironde et d'autre part, faire des recherches aux Archives Nationales à Paris. Pour le capital de départ de Jean-Louis, j'ai obtenu des Archives Départementales de la Gironde, l'inventaire<sup>13</sup> des biens de son père, réalisé le 26 avril 1776, le lendemain de son décès. Malheureusement, cet inventaire à peine commencé a été renvoyé sine die :

---

<sup>10</sup> Les soeurs de la Sagesse occupent un immeuble acheté par Fleurus en 1835. Un contrat de location a été trouvé.

<sup>11</sup> Le domaine de Lalesque.

<sup>12</sup> Une étude de seconde classe rapporte autour de 3 000 à 5 000 francs, ce qui permet de « tenir son rang ».

<sup>13</sup> Archives Départementales de la Gironde, cote 3 E 22378, Maître Duluc à Cadillac

« *étant donné l'heure tarde* ». Malgré les recherches entreprises, il a été impossible de trouver la suite de cet inventaire, déclassé, perdu ou bien continué par un notaire différent dont on ne connaît pas le nom.

Concernant les revenus de l'office de notaire de Cadillac, le « *Guide des recherches sur l'Histoire des Familles* » de Gildas Bernard m'a appris qu'aux Archives Nationales à Paris, en sous-série BB 10, on pouvait trouver les dossier de nomination des notaires. Dans cette sous-série, j'ai obtenu les documents afférents à la nomination de Fleurus et finalement « *l'Etat du produit de l'étude* » de Cadillac pour les cinq dernières années d'exercice, de 1837 à 1841. Il faut souligner que « *l'état du produit de l'étude* » s'est trouvé non pas dans le dossier de Fleurus mais dans celui de son successeur, maître Céleste-Ambroise Mutel.

En ce qui concerne la bibliographie, des études ont été faites sur les fortunes des catégories socioprofessionnelles en France au XIX<sup>ème</sup> siècle. Je dois dire, modestie et vérité obligeant, que je n'ai pu que parcourir ces ouvrages denses et bien documentés. Il s'agit tout d'abord de l'ouvrage d'Adeline Daumard<sup>14</sup> portant sur l'ensemble des catégories professionnelles. J'ai également parcouru les travaux de sociologie notariale de Jean-Paul Poisson<sup>15</sup> qui font autorité. Enfin, je me suis particulièrement inspirée de la thèse de Monsieur Barrière, « *Notables ou professionnels ? 700 notaires de Haute-Garonne* ».

---

<sup>14</sup> A. Daumard (dir.), *Les fortunes françaises au XIX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 1973.

<sup>15</sup> J.P Poisson, *Notaires et société, Travaux d'histoire et de sociologie notariales*, Économica, 2 vol, 1985 et 1990.



## I-CADRE FAMILIAL ET SOCIAL

### A-Origines familiales

#### Profil intellectuel des parents du notaire

Deux indices suggèrent le profil intellectuel des parents ; leurs professions d'une part, la présence parmi ces parents, à l'occasion des mariages et des baptêmes, de personnages lettrés, d'autre part. En ce qui concerne les tiers présents aux baptêmes et particulièrement les parrains et les marraines, leur choix est significatif.

Le père de Jean-Louis est bourgeois-négociant et jurat de Cadillac, sa mère, Jeanne Grégoire, possède une belle signature, cas peu fréquent à l'époque, qui marque son passage à l'école. Jean-Louis n'a qu'une sœur, épouse de Pierre Moreau, officier de santé. Cette dernière sait signer.

L'unique oncle de Jean-Louis, qualifié de bourgeois et marchand de Cadillac, est père de sept enfants. Les marraines des cousins germains de Jean-Louis ont été choisies, pour six d'entre elles, dans la famille, la septième est issue de la bourgeoisie locale. Sept fois sur sept qualifiées de « *demoiselle* » dans l'acte de baptême, leurs signatures sont apposées dans cinq cas. Cela ne signifie pas que deux d'entre-elles ne savent pas signer. En effet deux actes ne comportent aucune signature alors qu'à l'évidence les parrains savent signer, ils sont respectivement chanoine et curé.

Les parrains des nouveaux-nés sont, dans l'ordre chronologique, de 1766 à 1780:

- le grand-père : premier jurat de Cadillac ;
- Jean Boy : procureur d'office de Cadillac ;
- Pierre Boy : chanoine du chapitre de Cadillac ;
- Jean-Urbain BOY: prêtre et curé de Gironde-sur-Drop ;
- Bertrand BOY avocat à la Cour de parlement de Bordeaux ;
- Jean-Baptiste-Pierre-Marie Lasserre dont la profession n'est pas indiquée mais dont le nombre de prénoms est aussi un indicateur de bourgeoisie.

#### Notaires de père en fils

Jean-Louis est l'initiateur, en tout cas le premier d'une longue lignée de notaires, une véritable dynastie juridique. Descendant de bourgeois et marchands pendant six générations, tous ses ascendants directs sont officiers municipaux de Cadillac, jurats, comme on les qualifie dans le Midi de la France. Une exception cependant, le trisaïeul de Jean-Louis, Jean Desarnaulds, né en 1631, était maître chirurgien de Cadillac.

L'examen plus approfondi de l'ascendance de Jean-Louis, élargi aux femmes, aux collatéraux, aux familles alliées, fait apparaître de nombreux juristes, tels que des praticiens, des procureurs, des avocats et des notaires.

Il faut cependant tempérer cette ambiance de basoche car règne dans la petite ville de Cadillac une réelle endogamie matrimoniale de notables juristes ou non. D'ailleurs, les dispenses pour troisième ou quatrième degré de consanguinité sont fréquentes.

Cette tangence avec les fonctions juridiques, jointe à l'aisance familiale et au désir de promotion sociale, sont probablement à la source de l'ouverture sur le notariat de cette lignée de marchands.

Jean-Louis étant notaire, son fils Fleurus n'a aucune difficulté à lui succéder. Il n'achète pas l'Étude, elle lui est transmise sans traité, c'est-à-dire sans paiement. Le fils aîné de Fleurus, Jean-Baptiste-Bernard (1826-1900), né à Cadillac, est notaire et avocat à Nouméa en Nouvelle-Calédonie.

Le petit-fils de Jean-Baptiste-Bernard, Camille Dezarnaulds (1906-1999), est sollicitor à Sydney. en Australie. Cette fonction mêle à la fois celles de notaire et d'avocat. Un fils de Camille est actuellement sollicitor à Sydney.

## **Les alliances matrimoniales**

### *Tendance générale du choix du conjoint*

Jean-Louis a vécu quarante ans au XVIIIème siècle, quarante-trois ans au XIXème siècle. Il s'est marié en 1789. Par conséquent, il est utile de rappeler quelle était la tendance générale du choix du conjoint à cette époque.

Les mariages se font parmi les membres du clan. les propriétaires, les notables. Quelle que soit la famille de notable étudiée. on retrouve sur plusieurs générations. les mêmes patronymes.

Second trait, les épouses de notables sont lettrées ; on s'en aperçoit en parcourant les contrats et les actes de mariage. Elles signent joliment. Plus jeunes, et survivant le plus souvent à leurs époux, elles doivent se charger de l'éducation des enfants et gérer le patrimoine familial car elles sont usufruitières des biens du mari décédé. S'il arrive que l'épouse décède en couches, le veuf se remarie très vite et dans le même milieu.

Enfin la dot ; les femmes doivent apporter quelque chose, linge, meubles, numéraire, biens immobiliers, parfois des créances que le beau-père possède sur des tiers. Le montant de la dot est souvent confortable et souligne l'importance de la famille de la future. Ainsi, Thérèse Fisson fille d'Élie Fisson, médecin, épouse en 1733, le grand-père de Jean-Louis, autre Jean-Louis, marchand et jurat de Cadillac. La dot est de 1.500 livres, somme coquette pour l'époque.

### Les mariages de Jean-Louis et de Fleurus

Jean-Louis épouse le 30 décembre 1789 à Bordeaux<sup>16</sup>, paroisse Saint-Michel, demoiselle Marie Dubos, fille de sieur Antoine Dubos et de demoiselle Claire Iguery. Elle est alors âgée de dix sept ans.

La présence de mots « *demoiselle* » et de « *sieur* » semble indiquer que les beaux-parents de Jean-Louis sont des bourgeois de Bordeaux.

Il n'y a pas eu de contrat de mariage.

Aspirant au notariat, Fleurus épouse à Cadillac, le 26 novembre 1822, Françoise Bonenfant, fille de feux sieur Pierre Bonenfant, marchand, et de dame Françoise Groleau.

La famille Bonenfant est originaire de Coltines dans le Cantal. Un contrat de mariage<sup>17</sup> a été passé dix jours auparavant le 16 novembre 1822. Les futurs époux ont opté pour le régime de la communauté réduite aux acquêts ; les biens de Françoise sont paraphernaux, ce qui signifie qu'elle peut les aliéner, avec l'autorisation de son époux. Les fruits et revenus de tous les biens des futurs époux tomberont dans la communauté, ceux-ci se font donation réciproque, le prémourant au survivant, de l'usufruit de tous les biens meubles et immeubles.

### Apports des mariages

L'apport de Françoise Bonenfant est substantiel. Le 22 septembre 1822, elle acquiert la moitié du domaine de Lalesque pour un montant de 7.000 francs qu'elle règle comptant. Le 16 novembre 1822, jour même de son contrat de mariage, elle recueille par acte<sup>18</sup> passé devant Jean-Louis Dezarnaulds, son futur beau-père, notaire à Cadillac, sa part d'héritage de la succession de ses feux parents, qui consiste en valeurs mobilières pour un montant de 16.417 francs.

Concernant l'apport de Marie Dubos, il n'a pas été fait de contrat de mariage. Cela ne prouve pas qu'il n'y a pas eu de dot, mais elle demeure inconnue.

---

<sup>16</sup> AM de Bordeaux, GG 516 acte n° 768.

<sup>17</sup> AD33, 3E 45542, acte n°180, Jean Ducau notaire à Rions (33).

<sup>18</sup> Cet acte est mentionné, sans sa cote, dans l'inventaire après décès de Fleurus.

## **B-Les notaires : bourgeois et notables**

### **Le notaire, un bourgeois**

#### le logement

Le plan des rues de la ville de Cadillac, établi par un architecte de Bordeaux en 1827, indique la parcelle n° 170 comme étant la maison du notaire « *Dezarnaux* ». La maison est située au coeur du bourg, à l'angle des rues du Cros et de la Porte de la Mer. Comme c'est souvent le cas, la maison se confond avec l'Étude. Selon toute vraisemblance, Jean-Louis y officia depuis 1789, année où il obtint ses lettres de provision d'office de notaire.

La donation-partage opérée par Jean-Louis en 1836 parle simplement d'une maison avec dépendances. La répartition des biens de Fleurus et son épouse Françoise en 1874 indique qu'elle est composée de rez-de-chaussée, premier étage avec grenier au-dessus et petite cour vitrée. L'intérieur n'est pas décrit, mais on peut imaginer Jean-Louis dans son Étude, la pièce la mieux éclairée avec quelques fauteuils et chaises pailées, des étagères, des dossiers, des livres de droit. Mais, le plus souvent, les actes ne sont pas rédigés dans son Étude. Il court la campagne et dresse les actes dans les maisons bourgeoises et les grosses fermes.

En 1822, Jean-Louis achète conjointement avec Françoise Bonenfant, future épouse de Fleurus, le domaine de Lalesque, situé à la limite est de Cadillac. Je ne peux pas affirmer que l'Étude ait été transférée au domaine, mais je suppose qu'ils ont intégré pour y travailler la vaste maison de maître de ce domaine, marquant ainsi leur distinction et leur avancée sociale.

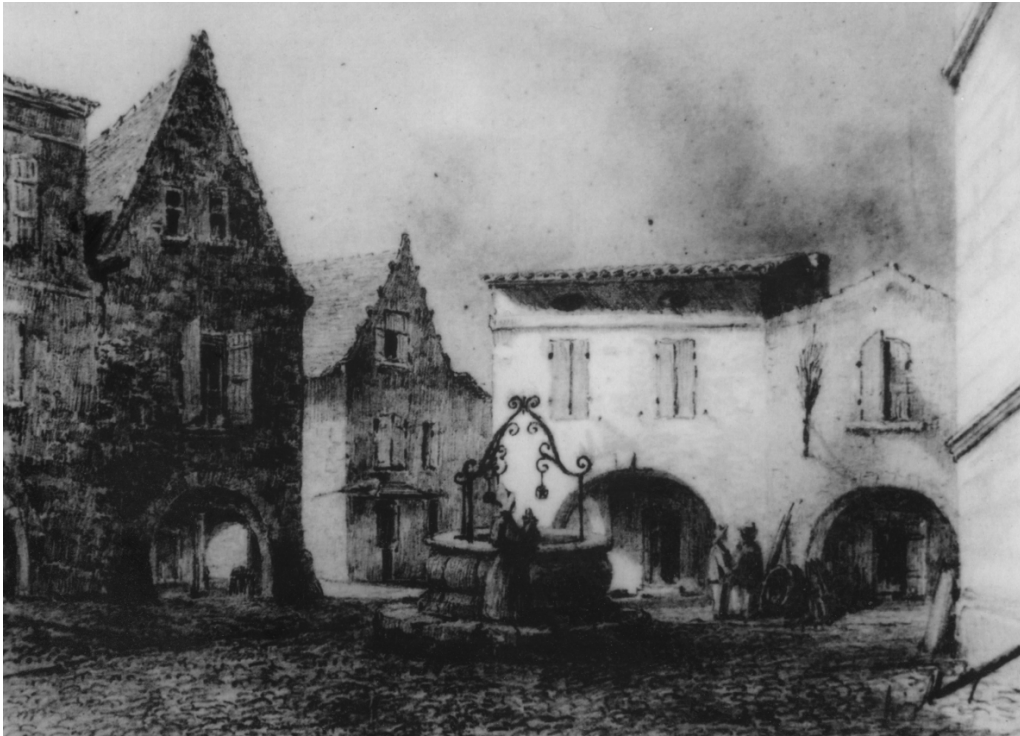
La description détaillée de cette vaste maison est donnée dans l'inventaire après décès de Fleurus en 1850. Cette maison est à étage et comporte neuf pièces, un jardin, un chai, du vin. La thèse de Monsieur Barrière nous donne d'ailleurs une description analogue de la « *maison type* » de la grande majorité des notaires de Haute-Garonne, à l'exception de Toulouse. Il s'agit d'une maison à étage, comptant une dizaine de pièces ; à la cave, toujours du vin, dans une cuve ou des tonneaux.

#### Les domestiques

La domesticité du notaire n'est pas nombreuse dans la maison du notaire. La présence d'une domesticité rurale, souvent signalée dans les recensements de population est confirmée dans l'étude de Monsieur Barrière « *Notables ou professionnels 7 700 notaires de Haute-Garonne* ». Jean-Louis et son épouse, parents de huit enfants, nés entre 1790 et 1805, n'échappent pas à la règle. Il fallait en effet faire face aux tâches ménagères, et aussi tenir son rang.

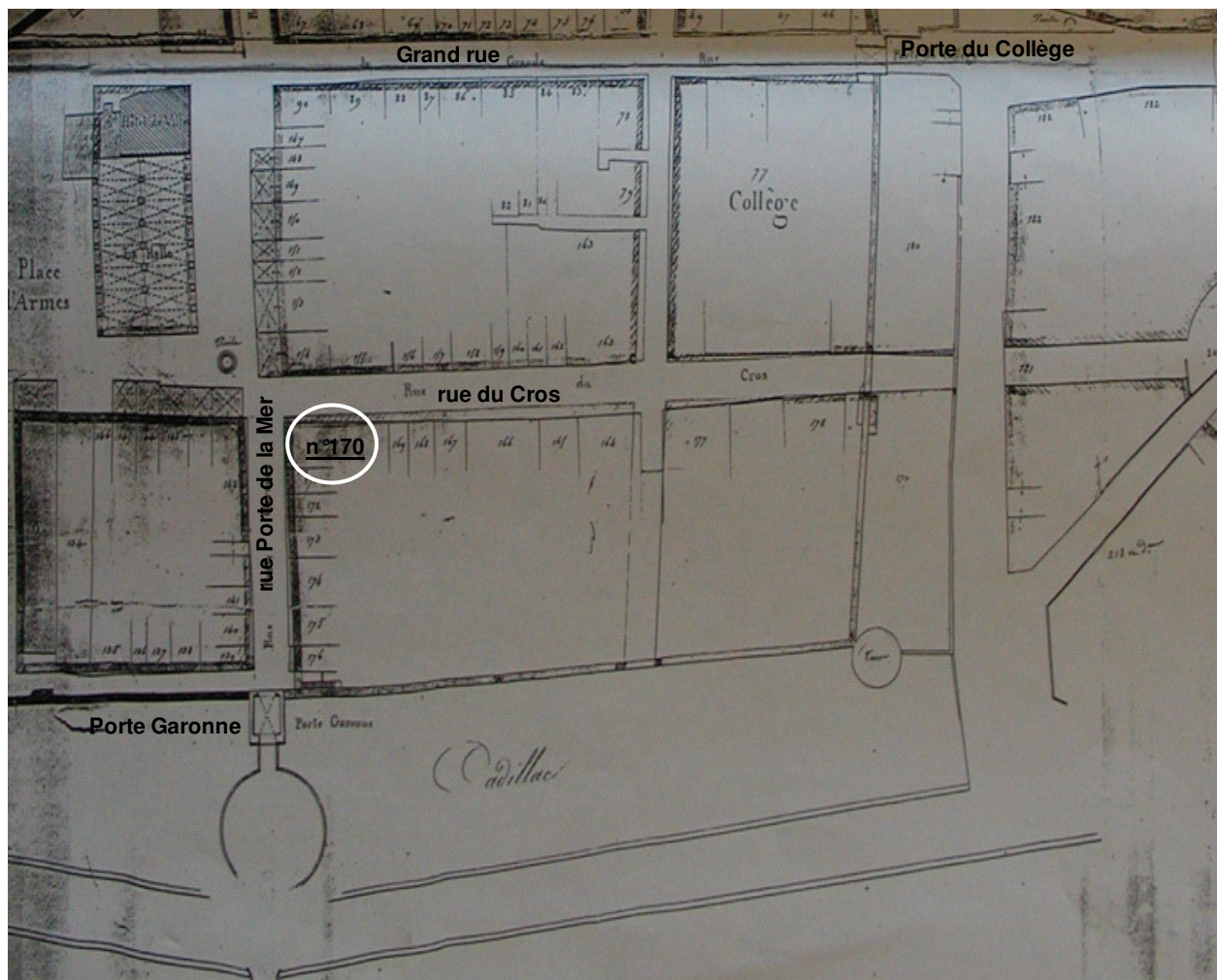
L' inventaire après décès de Fleurus, réalisé le 25 juillet 1850, également père de huit enfants nés entre 1823 et 1839, indique une demoiselle Balan laquelle, appelée à signer l'acte, déclare ne savoir le faire. Louise Golifie, qualifiée de « *domestique de la défunte* », signe le 7 mars 1874,

l'inventaire après décès de Françoise Bonenfant épouse de Fleurus. Elle prêle serment qu'elle n'a rien détourné, vu ni su qu'il ait été rien pris ni détourné des objets ou valeurs quelconques dépendant de la dite succession.



*Vue de la halle, la maison rue du Cros, située au centre du dessin de Henri Maignan (1815-1900); Ci-dessous même perspective par Edmond Fontan (sd).*





AM Cadillac, extrait du plan de 1827, dressé par l'architecte Durand en vue d'un projet d'alignement ; entourée, la maison Dezarnaulds, parcelle 170, rue du Cros

### Le train de vie

Jean-Louis et Fleurus possèdent depuis 1822 le domaine de Lalesque qui comporte, certes, une maison de maître, mais dont le mobilier et les objets, décrits par l'inventaire après décès de Fleurus, sont usés, vieillissés et de peu de valeur.

Si l'on retire du montant estimé des valeurs mobilières de cet inventaire, le montant estimé du vin, des espèces trouvées et des déclarations actives sommes dues à Fleurus - il ne reste pour l'apparat que 1.601,50 francs, qui représentent les meubles meublants, les objets, le linge et l'habillement. C'est peu, à peine plus de 10% au total. On est loin du mobilier d'un ancêtre de Jean-Louis dont le salon comportait douze chaises à bras, neuves, et douze fauteuils neufs. Les deux fauteuils usés de Jean-Louis font pâle figure en comparaison.

Pas d'argenterie non plus, et une domesticité réduite à une personne. En fait de réceptions, Fleurus devait se borner à des fêtes et réunions familiales.

Le vestiaire de Fleurus - prisé le tout quatre-vingt-neuf francs - n'évoque pas un train de vie notoire, bien que je n'aie pas à cet égard de point de comparaison suffisant. Il est constitué pour l'essentiel de deux pantalons en draps, deux pantalons d'été en fils, un habit noir et une robe de juge. Fleurus s'est en effet reconverti en juge de paix après la vente de son Étude en 1842.

Le vestiaire de sa femme, Françoise Bonenfant, est aussi modéré : quatre robes et deux paires de brodequins.

Mais, il est vrai que les frais de représentation ne sont pas les mêmes à Cadillac qu'à Bordeaux ou Paris. Par ailleurs, Fleurus n'a pu investir dans tous les domaines à la fois. Il a privilégié l'investissement immobilier par rapport à l'investissement environnemental.

## **Le notaire, un notable**

### Les mandats politiques

Le notaire représente le type même du notable local.

Ancien jurat de Cadillac, Jean-Louis participe à la gestion de la ville comme notable<sup>19</sup>, en 1791 et 1792. Il est administrateur au conseil de district, qui dirige alors onze cantons, en 1793. Agent municipal en 1814 et en 1815 pendant les Cent-jours.

Fleurus poursuit les responsabilités communales de son père ; il est élu maire-président de Cadillac en juillet 1837 sous Louis-Philippe. On le voit ensuite conseiller municipal en 1839, 1840, 1843 et 1846.

Jean-Louis et Fleurus font bien partie de ces notaires du Sud-Ouest dont Jean-Paul Barrière dit dans sa thèse qu'ils investissent très fortement les mandats politiques tout au long du XIX<sup>ème</sup> siècle.

### Relations et insertions dans les structures de sociabilité

Le milieu relationnel de Jean-Louis est très politique. Il est cependant difficile de déterminer le caractère des relations et le degré de sociabilité qu'a Jean-Louis avec le milieu socioprofessionnel où il évolue. Néanmoins, l'examen de son acte de mariage et des actes de naissance de ses enfants fait apparaître une partie de son milieu relationnel.

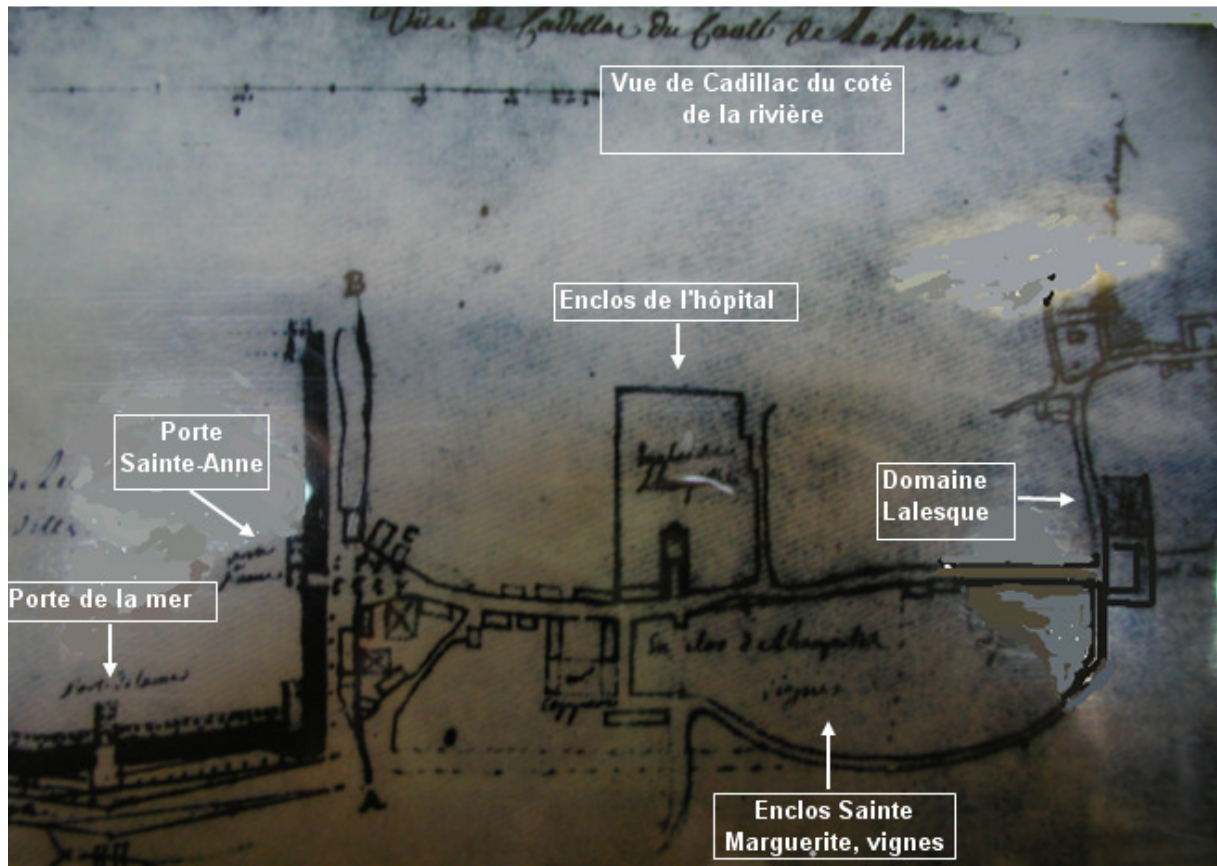
On peut remarquer que contrairement à ce qui était la règle dans les générations d'avant 1789, aucun ecclésiastique ne figure dans ces actes, ni dans ceux concernant Fleurus. C'est peut-être la conséquence de l'engagement politique de Jean-Louis, sous l'influence de Jean-Louis Fisson-Jaubert député à la Constituante et montagnard. Un habitant de Cadillac qui voulait s'opposer à la nomination de Fleurus, en 1828, sous le règne de

---

<sup>19</sup> J.Brisset, *Regard sur les archives de la commune de Cadillac 1790-1989*, Cadillac, 1991.

Charles X, écrit au Garde des Sceaux et qualifie le père de Fleurus de « *vieux révolutionnaire* »<sup>20</sup>.

Enfin, la sociabilité du notaire Fleurus est tout de même liée à sa capacité de recevoir. Or, comme nous le montre l'inventaire de 1850, l'intérieur de sa demeure ne se prête guère à des réceptions.



*AM Cadillac, plan sans doute antérieur au XIX siècle, non inventorié, date et auteur inconnus. Les cadres en blanc ont été rajoutés par nos soins, les légendes initiales étant illisibles. NB : la ville, comme les archives départementales ne détiennent que des plans postérieurs à celui-ci ou des vues d'artiste sans intérêt.*

<sup>20</sup> AN BB 10 766, année 1828, dossier de nomination de Fleurus D.



## II-REVENUS

### A-Les revenus proprement notariés

#### Jean-Louis

L'office de notaire à la résidence de Cadillac est « *donné et octroyé* » à Jean-Louis par lettre de provision d'office<sup>21</sup>, ancêtre du dossier de nomination, le 25 novembre 1789.

En 1790, 1791 et 1792, Jean-Louis passe respectivement 44, 165 et 176 actes reliés en un fort et unique volume<sup>22</sup>. Un seul volume pour l'année 1793 et un autre volume pour l'année 1794 sont équivalents au premier. Les références aux Archives de la Gironde, pour Jean-Louis Dezarnaulds, notaire « *père* », vont de 3E 22422 à 22454, soit trente-trois volumes pour trente-huit années d'exercice. D'où une moyenne annuelle située aux environs de 334 actes ; on peut évaluer à dix francs le prix de l'acte pour la deuxième moitié de son exercice. Aussi, le revenu notarial de Jean-Louis pourrait se situer entre 2.500 et 3.000 francs par an, sauf pour les premières années où ce revenu devait être nettement plus faible, moins de 2.000 francs.

#### Fleurus

La connaissance des revenus notariés de Fleurus a été facilitée par l'obtention du Tableau du Produit de l'Étude, qui n'existait pas à l'époque de Jean-Louis. Le Tableau du Produit de l'Étude de Fleurus révèle en effet, pour les cinq dernières années de son activité, de 1837 à 1841, le nombre d'actes passés, leur importance, les honoraires, le produit de l'enregistrement.

Le tableau est établi par le notaire lui-même et certifié par le receveur de l'enregistrement. Cependant, ce dernier ne certifie que le montant de l'enregistrement<sup>23</sup>.

La question se pose donc de savoir si les honoraires n'ont pas été surévalués, en effet c'est le rendement de l'Étude qui détermine son prix de vente, lequel est soumis à l'accord du ministre de la Justice. Les chiffres clés à retenir, établis sur la moyenne des cinq dernières années d'activité de Fleurus, sont 382 actes donnant 10.057 francs de droits d'enregistrement et 5.721 francs d'honoraires (15 francs par acte). Le prix de vente de l'office souhaité par Fleurus étant de 50.000 francs.

Trois critères généraux<sup>24</sup> sont indiqués par le parquet de Toulouse pour la fixation du prix de vente d'une Étude :

---

<sup>21</sup> AN, VI 538, pièce 339.

<sup>22</sup> AD33, 3E 22422.

<sup>23</sup> Thèse de Jean-Paul Barrière, dossier Verdiguier, AN BB 10 1639 : « *le receveur de l'enregistrement et des domaines soussigné, certifie sincère le relevé, en ce qui concerne les droits d'enregistrement* ».

<sup>24</sup> Thèse de Jean-Paul Barrière, dossier Dondet, année 1854, Verdiguier, année 1867.

- les honoraires représentent environ le quart des droits d'enregistrements ;
- l'intérêt représente 12 % du capital ;
- le prix de vente moyen est égal à Rapport de l'Étude X 100/12.

On voit que les honoraires indiqués par Fleurus ne représentent pas le quart mais près de 57 % du montant de l'enregistrement. Par ailleurs, l'honoraire moyen perçu par acte est de 5.721 frs/382, soit quinze francs. Le prix de quinze francs peut paraître excessif comparé à celui du dossier Verdiguier égal aussi à quinze francs, mais établi en 1867 soit vingt-cinq ans plus tard. Excessif aussi par rapport au dossier Dondet dont le prix moyen de l'acte est de seize francs, et à Toulouse où les prix moyens des actes sont supérieurs à ceux des notaires de petites villes.

Les critères que j'ai empruntés aux dossiers de nomination du parquet de Toulouse pour les appliquer à Fleurus donnent des résultats qui sont confirmés par le procureur général du parquet de Bordeaux<sup>25</sup> qui estime que le prix de vente de 50.000 francs est exagéré. Ce dernier ajoute qu'en ramenant le prix moyen de l'acte à dix francs, le prix de vente de l'Étude devrait être ramené de 50.000 à 40.000 francs (382 actes\*10 francs).

Mais le substitut du procureur, estimant par la suite que le procureur général a montré une grande rigidité en tarifant les actes à dix francs, indique qu'il suffit d'élever l'honoraire à treize francs pour trouver ce prix de vente de 50.000 francs (382 actes\*13 francs=49.660 francs); le ministère de la justice a alors acquiescé.

Je pense donc que Fleurus aurait exagéré sensiblement le prix moyen de l'acte, mais je note à sa décharge qu'il abandonne à son successeur tous les recouvrements - les créances actives - qui resteront dues au jour de son installation, mais dont on ne connaît hélas pas le montant. Par ailleurs, on peut s'interroger : Fleurus aurait-il eu des relations suffisantes au parquet de Bordeaux pour que l'avis du substitut prévale sur celle de son procureur général ?

Concernant le prix moyen des actes de Fleurus, situé vraisemblablement entre dix et treize francs, il se trouve en bonne concordance avec celui indiqué par Jean-Paul Barrière dans sa thèse qui évalue les actes à dix-onze francs dans les petits villages, et à douze-quinze francs dans les chefs-lieux, cas de Cadillac. Je note également qu'un revenu avoisinant 5.000 à 6.000 francs permet de tenir son rang.

---

<sup>25</sup> AN BB 10 766, dossier de nomination de Fleurus. Lettre du parquet de Bordeaux du 20 septembre 1842.

## **B-Autres sources de revenus**

Il semble bien que les notaires d'autrefois aient eu besoin, pour vivre, de ressources complémentaires à celles de leur office. Etienne Borrelly<sup>26</sup>, pourtant notaire à Nîmes au XVIII<sup>e</sup> siècle, avait du mal à joindre les deux bouts, il s'efforçait de se procurer des ressources d'appoints. Jean Dunouguey<sup>27</sup> (1702-1783), notaire à Blaignac, près de Langon en Gironde, était en même temps cabaretier et cultivateur.

Jean-Louis, notaire de 1789 à 1828 et son fils Fleurus, notaire de 1828 à 1842, tous les deux pères de huit enfants, ont eux aussi, recouru à des compléments de ressources. La lettre du procureur du parquet de Bordeaux, adressée au Garde des Sceaux, le 22 juillet 1828, souligne bien les difficultés rencontrées par les deux notaires aquitains et leurs confrères des petites villes et villages. Je cite : « *Par ordonnance du Roi en date du 15 mars 1826, le nombre des notaires de ce canton a été fixé au nombre de quatre, leurs résidences sont Cadillac, Rions, Sainte Croix-du-Mont et Langoiran. Ces quatre notaires ont fait, l'an dernier, 790 actes. Il paraît même, d'après le genre d'affaires qui se font communément dans ce canton, que les quatre notaires ci-dessus désignés auraient de la peine à exister honorablement des fruits de leurs travail, s'ils n'avaient de vers eux quelques ressources en argent ou des biens fonds.* »

### **Le vin et le foin**

Concernant les ressources issues de la terre, Jean-Louis a hérité de son grand-père, en 1776, le domaine de Laroque, trois hectares cinquante centiares, comportant vignes, prés et bois taillis. Le domaine de Lalesque, acquis en 1822, s'étend sur trois hectares et comporte divers bâtiments d'exploitation, chai, cuvier, terres en labour, jardin, prairies et vignes.

Une indication de ce que pouvait être le montant de ces revenus annexes de la terre est donnée dans l'inventaire après décès de Fleurus. Ainsi, trente-six hectolitres quarante-huit litres de vin rouge, récolte de 1846, prisés 600 francs ; quatre hectolitres cinquante-six litres, récolte de l'année, prisés 50 francs. Aucun vin blanc, spécialité du Cadillacais, n'a été trouvé et a donc été peut-être vendu avant l'inventaire. Il est intéressant de noter qu'on en a trouvé plus de quarante-trois hectolitres, logés dans dix-neuf barriques, prisés 1.600 francs dans l'inventaire après décès de l'épouse de Fleurus, réalisé en 1874.

Par ailleurs, une vente de foin a été faite pour un montant de 553,70 francs qui représente largement le montant d'un loyer annuel pour une maison d'habitation à Cadillac.

---

<sup>26</sup> R Sauzet, *Le notaire et son roi*, plan, 1998.

<sup>27</sup> J F. Duclot, *Mémoire de Jean Dunouguey*, Association historique des Pays de Brame 33420 Camiac-et-Saint-Denis.

## **Le prêt à intérêt**

Fleurus joue de plus le rôle de banquier ; les créances inscrites dans l'inventaire après son décès le prouvent. Les dettes non éteintes en 1850 consécutives à des prêts consentis par Fleurus à des tiers se montrent à une somme de 12.791 francs, intérêts non compris.

## **Locations diverses**

La location de maisons d'habitation est aussi pour Jean-Louis un complément de ressource.

En 1812, Jean-Louis échange<sup>28</sup> 29 une maison située à Cadillac contre une autre dans la même ville. Il est indiqué dans l'acte que la maison donnée en échange par Jean-Louis, lui est échue par l'hérédité de son aïeul, son grand-père. Cette maison est alors occupée par le sieur Delcros et la dame Marie François ; la maison était donc louée.

Par ailleurs, la donation-partage anticipé de 1836 faite par Jean-Louis en faveur de ses cinq enfants vivants, prouve que Jean-Louis possède deux maisons à Bordeaux, l'une rue des Fours n°3, l'autre rue des Allemandiers n°7. Ces deux maisons étaient probablement louées ; le revenu des immeubles compris dans la donation-partage de 1836 est évalué à 1.250 francs par année.

S'il n'est pas possible de mesurer exactement le montant des revenus annexes de Jean-Louis et de Fleurus, il est certain que ceux-ci sont importants par rapport aux revenus notariaux, voire indispensables aux deux notaires pour faire vivre leur nombreuse famille et tenir leur rang.

---

<sup>28</sup> AD 33 27 avril 1812, Léonard Delerm notaire à Rions. L'acte m'a été envoyé en mai 2002 par le Centre de généalogie du Sud-Ouest à Bordeaux, sans référence de sa cote.

### III-MESURES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES DE LA FORTUNE

#### A-Origines de la fortune : les biens hérités

##### **Inventaire après-décès du père de Jean-Louis**

Le père de Jean-Louis, ancien jurat et négociant de Cadillac, décède le 25 avril 1776<sup>29</sup>, âgé de cinquante-et-un ans. Un inventaire<sup>30</sup> mobilier a été fait le lendemain de sa mort; à peine commencé, il a été renvoyé attendu l'heure tardive à un autre jour. La suite n'a malheureusement pas été trouvée.

A la mort de son père, Jean-Louis a seize ans ; il est l'aîné de trois enfants, son grand-père, jurat et marchand de Cadillac, décède quelques mois plus tard, le 4 décembre 1776. Le 6 décembre, une cession d'usufruit est réalisée par la seconde épouse de son grand-père, la part dévolue à Jean-Louis est de cent livres.

Le domaine de la Roque lui est échu de son grand-père. Ce dernier s'était marié en première noces, en 1725, au village de la Roque. En 1812<sup>31</sup>, Jean-Louis échange une maison, située à Cadillac, qu'il dit avoir hérité de son grand-père.

Ces deux biens immobiliers constituent son capital initial connu, auquel il faut ajouter ce qu'il a hérité de son père et l'apport éventuel<sup>32</sup> de son épouse de Marie Dubos. Je note que la déclaration de succession<sup>33</sup> de Marie Dubos, décédée en 1830, ne mentionne que le quart du domaine de Lalesque pour un montant de 4.000 francs.

Il est donc acquis que Jean-Louis a été, jeune, un bourgeois propriétaire aisé.

##### *Donation-partage de 1836 de Jean-Louis*

Le parquet de Bordeaux, dans le rapport favorable à la nomination de Fleurus, adressé au Garde des Sceaux en 1828, ne fait aucune allusion à son capital, à sa fortune. L'inverse est pourtant le cas général. Le rapport du même parquet relatif à la nomination de son successeur, Céleste-Ambroise Mutel, mentionne pour ce dernier, une fortune de 48.500 francs.

Par la donation-partage de 1836, Jean-Louis attribue l'Étude à Fleurus, estimée 20.000 francs. Par ailleurs, il hérite de la moitié du domaine de Lalesque évalué à 8.000 francs. Dès lors, il possède la totalité du

---

<sup>29</sup> AM Cadillac, GG 18 ;

<sup>30</sup> AD 33 3<sup>E</sup> 22378, Duluc, notaire à Cadillac.

<sup>31</sup> AD 33, Léonard Delerm notaire à Rions.

<sup>32</sup> Les observations préliminaires de la donation-partage de 1836, mentionnent qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage entre Jean-Louis et Marie Dubos.

<sup>33</sup> AD 33, 3Q 11416 F°41.

domaine de Lalesque puisque sa femme en avait acquis l'autre moitié quinze jours avant leur mariage.

## **B - Les biens accumulés dans l'exercice du métier**

### **Jean-Louis**

Des cinq biens immeubles que distribue Jean-Louis à ses héritiers lors de la donation-partage de 1836, deux sont d'origine familiale, le domaine de la Roque et la maison de la rue du Cros à Cadillac, obtenue par échange d'un bien hérité.

Un troisième, l'office notarial, peut-être considéré comme ayant été financé soit par l'argent familial, soit par un apport-partiel ou total de son épouse.

### **Fleurus**

Compte tenu des éléments connus, l'équation que j'ai adoptée pour estimer les biens accumulés par Fleurus durant son exercice notarial, est la suivante :

<b>Evaluation du patrimoine</b>	<b>date</b>	<b>montant</b>
Valeurs mobilières à son décès	1850	14 566
Valeurs immobilières globale	1874	70 600
	<b>Total</b>	<b>85 166</b>
<b>A déduire</b>	<b>date</b>	<b>montant</b>
Apport de l'épouse	1822	16 417
Valeur de l'étude	1836	20 000
Valeur de Lalesque (7.000+8.000)		15 000
	<b>Total</b>	<b>51 417</b>
<b>Valeur des biens accumulés dans l'exercice</b>		<b>33 749</b>

Les trois éléments en négatif n'étant pas dus à l'exercice du métier ont été déduits. Il faut noter que les biens sont sous-évalués afin de minorer les taxes. Sous cette réserve, la valeur du patrimoine accumulé durant l'exercice du métier peut-être évalué à 33.749 frs

## **C - Composition de la fortune**

### **Jean-Louis**

La fortune de Jean-Louis est largement immobilière. L'état « *Maires et Adjoints de Cadillac*<sup>34</sup> », en date du 26 juin 1807, indique que sa fortune personnelle est de 60.000 francs « *en propriétés foncières ou maisons à Bordeaux* ». Il s'agit de la moitié du domaine de Lalesque, du domaine de La Roque, d'une maison à Cadillac, de l'Étude de Cadillac et de deux maisons à

<sup>34</sup> Document en annexe, non coté.

Bordeaux. Ces mêmes biens immobiliers sont évalués à la donation-partage de 1836 à 51.300 francs. La différence entre ces deux évaluations, environ 15 %, provient probablement de l'estimation du prix de l'Etude. Jean-Louis a voulu avantager son fils qui lui succède en la sous-estimant à 20 000 francs.

### **Fleurus : l'inventaire de 1850**

L'intérêt de l'inventaire des valeurs mobilières après décès de Fleurus est multiple. Il est l'opportunité, rare, de pénétrer un peu son intimité, de constater ce qu'était son cadre de vie, de savoir quels étaient les objets que lui et les siens utilisaient au quotidien.

L'absence de certains objets est tout aussi significative que la présence des autres. L'inventaire après décès de Fleurus ne mentionne aucun bijou, aucun instrument de musique. Pas de tapis non plus, pas d'indicateurs de temps, pas de bibliothèque ; seuls quelques livres classiques sont trouvés dans l'unique commode, ainsi que deux ouvrages de Curasson<sup>35</sup> sur la compétence des juges de paix. Plus étonnante encore est l'absence d'un attelage, d'un cheval. Pourtant une écurie est mentionné dans le domaine. C'était aussi le cas dans la donation-partage de Jean-Louis en 1836.

Les adjectifs utilisés pour qualifier les meubles, « *brisés, usés, dégradés, vieillis, détériorés, mauvais et très mauvais état* », qui reviennent constamment dans cet inventaire, la literie mise à part, laissent une impression de délabrement.

J'ai récapitulé pour l'essentiel les familles suivantes :

Chauffage	Trois foyers avec leurs garnitures, respectivement dans la cuisine, le salon à manger et le salon de compagnie.
Éclairage	Dix sources toutes trouvées au rez-de-chaussée, uniquement des chandeliers.
Couchage	Six lits, en bon état avec leurs garnitures, sont de loin ce qu'il y a de mieux prisé.
Sièges	Quarante-six chaises sont réparties dans la maison dont vingt-sept au rez-de-chaussée, vingt-cinq d'entre elles sont en mauvais état ; trois fauteuils seulement, en mauvais état également et un vieux canapé antique en très mauvais état.
Tables	Dix tables dont une table de nuit et une table de toilette ont été inventoriées, certaines sont en mauvais état.
Meubles	Huit armoires, un secrétaire, une commode.

Essences : Pour cinquante-trois occurrences le bois de cerisier et le bois de noyer dominant, puis le pin et l'acajou.

<sup>35</sup> Jacques Curasson, *Traité de la compétence des juges de paix*, deux tomes, 1841.

La prisée faite dans les neuf pièces de la maison se monte à la somme de 1.262 francs dont 643 francs pour la seule literie.

Le chai à vin contient trente-six hectolitre quarante-huit litres, récolte de 1846, prisés 600 francs, quatre hectolitre cinquante-six, récolte de l'année, prisés cinquante francs ; en y ajoutant divers accessoires, la prisée totale du chai se monte à la somme de 738 francs, le cumul à 1.996,50 francs.

Les déclarations actives, autrement dit les sommes dues à Fleurus pour des prêts faits par lui et l'argent trouvé se montent à la somme de 12.791,35 frs. Les déclarations passives dont frais funéraires s'élèvent à 959,05 frs.

En résumé,

	montant (frs)
Total de l'estimation des objets inventoriés dans la maison de Lalesque et dans le domaine de Laroque	1 996,50
Total estimé, vin et accessoires	738,00
Total des déclarations actives	12 791,35
Total des déclarations passives	-959,05
<b>Total des valeurs mobilières</b>	<b>14 566,80</b>



## CONCLUSION

### De l'orée du métier à la fin de carrière : enrichissement ou stagnation ?

#### Jean-Louis

Le document « *Etat des Maires et Adjointes du Département* » établi le 26 juin 1807 par François Compans, maire de Cadillac, indique pour Jean-Louis, adjoint, une fortune de 60.000 francs en propriétés foncières ou maisons à Bordeaux.

A cette date Jean-Louis possède cinq biens immobiliers évalués le tout à 41.000 francs dans la donation-partage de 1836. Le sixième bien, la moitié du domaine de Lalesque, est acheté par lui en 1822 pour 7.000 francs. L'écart entre 60.000 et 41.000 francs pourrait provenir d'une sous-estimation des biens en 1836, en particulier de l'Étude estimée 20.000 francs. Il est en effet probable que Jean-Louis ait voulu, dans sa donation, avantager le fils qui lui succède. Fleurus vend d'ailleurs l'Étude en 1842 pour le prix de 50.000 francs, multipliant ainsi par 2,5 le prix estimé de 1836. Quoiqu'il en soit la fortune de Jean-Louis s'est accrue pendant son long exercice notarial, trente-neuf années. Son enrichissement est matérialisé par l'achat avant 1807 des deux maisons à Bordeaux, de la moitié de Lalesque en 1822, mais aussi par la valeur ajoutée de l'Étude.

#### Fleurus

L'enrichissement de Fleurus est patent. Il a acquis en 1835 et 1847, trois des quatre biens immobiliers qu'il possède. Surtout, il a cédé pour 50.000 francs en 1842, l'Étude notariale, qui ne lui a pas coûté un centime.

À l'orée de sa carrière, Fleurus n'a que des espérances. Sa part dans la donation-partage de 1836 n'est que de 10.260 francs.

L'estimation globale des biens partagés entre ses enfants est de 70.600 francs. Cette dernière estimation établie en 1874, vingt-quatre ans après son décès - ses biens étant restés dans l'indivision - appelle sans doute un correctif tenant compte de l'écart des dates.

Il n'en demeure pas moins que Fleurus a augmenté considérablement son capital immobilier de départ qui consistait en la moitié du domaine de Lalesque amené par sa femme dans la corbeille de mariage.

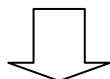


**Scène familiale, maison Lalesque**

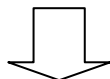
*A la fenêtre, Ernest Dezarnaulds, médecin (1829-1905), et son épouse Marie Page (1845-1942); sous la fenêtre, son frère, Pierre Louis Frédéric, capitaine au long cours, puis secrétaire de la mairie de Cadillac (1834-1899); debout à gauche sa sœur Marie Marguerite, célibataire (1839-1907) et un neveu James Bernard, avocat (1865-1941); assis les enfants d'Ernest : Pierre Dezarnaulds, plus tard, député, maire de Gien, Ministre (1879-1975) et Louise (1881-1940).*

## Généalogie simplifiée de Jean-Louis et Fleurus Dezarnaulds

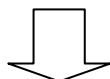
Jean-Louis Dezarnaulds (1701-1776)  
marchand et jurat de Cadillac  
épouse Marie Dauche en 1725  
puis Thérèse Fisson en 1733



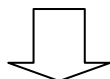
Jean Dezarnaulds (1725-1776)  
marchand et jurat de Cadillac  
épouse Jeanne Grégoire en 1750  
puis Françoise Gabouriaut en 1768



Jean-Louis Dezarnaulds (1760-1843)  
jurat puis conseiller municipal de Cadillac  
notaire de 1789 à 1828  
épouse Marie Dubos en 1789



Fleurus Dezarnaulds (1798-1850)  
conseiller municipal et maire de Cadillac  
notaire de 1828 à 1842  
épouse Françoise Bonenfant



Jean-Baptiste Bernard Dezarnaulds (1826-1900)  
notaire, avocat à Nouméa (Nouvelle Calédonie)  
maire à Nouméa

**FICHES BIOGRAPHIQUES**  
**de Jean-Louis et Fleurus Dezarnaulds**

	<b>Jean-Louis</b>	<b>Fleurus</b>
naissance	4 février 1760 à Cadillac	5 ventôse an VII - 26 février 1798
décès	19 août 1843 à Cadillac	28 janvier 1850 à Cadillac
Mariage	30 décembre 1789 à Bordeaux	26 novembre 1822 à Cadillac
Epouse	Marie Dubos	Françoise Bonenfant
Enfants	huit, dont deux morts en bas-âge.	huit, dont trois morts en bas-âge.
Service militaire		Conseil de révision le 14 juillet 1819, tire un bon numéro, est libéré
Diplôme	????	bachelier es lettres - faculté de Bordeaux - 14 août 1815 ; Licence en droit ? non mentionnée dans le dossier de nomination
Notaire	à Cadillac de 1789 à 1828	à Cadillac de 1828 à 1842. Succède à son père, Nommé en août 1828
Juge de paix		après la cession de son étude en 1842
mandats	jurat nommé par brevet du roi en 1787 1791-1792 - notable dans le corps de ville de Cadillac 1793 - administrateur au conseil de district 1799 - agent municipal 1803 - adjoint au maire	conseiller municipal en 1837-1839-1840-1843-1846 Maire président de Cadillac en mai 1837
Censitaire	oui	oui

**LETTRE DE PROVISION D'OFFICE**

de Jean-Louis Dezarnaulds  
 25 novembre 1789  
 fac-similé 1/3

Notaire Royal en la Ville  
 de Cadillac surchauffe  
 de Bordeaux.



finance 500  
 man. 13.10  
 75 } 21.5  
 Jean 27.10  
 Jean 15.17

La cointe.

Notaire aux mandats le 9. 1789.

Louis par La grace de Dieu et par  
 La Loy Constitutionnelle de L'Etat Roy-  
 des français jaloux aux qui ce preside  
 verront; Salut; Sur le bon et louable  
 rapport qui nous a été fait de la personne  
 de notre bien aimé le S<sup>r</sup> Jean Louis  
 Dezarnaulds et de ses S<sup>r</sup>s, Suffisance  
 capacité et Expérience, pour ce cause nous  
 lui avons donné et octroyé, Donnons et  
 octroyons par ce preside L'office de  
 S<sup>r</sup> Notaire Royal en la Ville de Cadillac en  
 surchauffe de Bordeaux, vacant en nos  
 Revenues (ce que par le décès de M. Elie  
 Alard, le S<sup>r</sup> Dezarnaulds en a payé la finance  
 suivant la quittance dont l'original est ce  
 joint), sous led. office avoir tenu et doira  
 exercer, en joins et un par led. S<sup>r</sup> Dezarnaulds  
 conformément au Edit de février 1771. et lettres  
 patentes du 27. février 1780. et autres arrêts  
 et Règlement de notre Conseil sur ce intervenus,  
 aux honneurs, pouvoirs, fonctions, libertés,  
 autorités, privilèges, droits, exemptions,  
 franchises, immunités, prérogatives, grâces

14 538 p 339 113

# LETTRE DE PROVISION D'OFFICE

de Jean-Louis Dezarnaulds

25 novembre 1789

fac-similé 2/3

profits, revenus et loas lemmes y appartenant  
leur et semblables qui en a joui ou du jour ledit  
alors et qui en jouira ou devra jouir les pouvoirs  
de paraitre officier, à condition que ledit Dezarnaulds  
ait atteint l'âge de vingt cinq ans accomplis requis  
par nos ordonnances, suivant son extrait  
Baptistaire du quatre février mil sept cent soixante  
deux légalisé ci avec l'ad-quittance de finance et  
autres pièces attachés sous le contre-scel de notre  
Chancellerie, après l'aperte dudit officier, nullité de  
présente et de la réception, à la charge de n'être et de ne  
pouvoir être pourvu d'aucun office de procureur, Mandons  
au Sénéchal de ce bailliage ou son Lieutenant Général  
et autres officiers et Justiciers qu'il appartiendra  
que leur étant parvenu que ledit Senechal de Paris a  
été pourvu d'office et de sa bonne vie et mœurs,  
âge Surtout de vingt cinq ans accomplis conversation  
et Religion Catholique, apostolique et Romaine  
et de lui pris le serment accoutumé, ils le reçoivent  
mettent et instituent de par nous en possession  
dudit office, le fassent jouir et user  
placemement et paisiblement, aux imbles de tout  
les droits et avantages Surtout, lui faisant  
obéir et entendre de tout ceux et d'aucun  
qu'il appartiendra et chose concernant  
ledit office, en foy de quoy nous avons fait

**LETTRE DE PROVISION D'OFFICE**

de Jean-Louis Dezarnaulds

25 novembre 1789

fac-similé 3/3

apour le Bureau de l'Etat a Paris  
Le vingt cinq jour du mois de  
Novembre L'an de grace mille sept cent  
quatre vingt neuf et de notre regne le sixieme

Repondu au Comte de

Le 25. gbr. 1789.

Cisot

leur memoire des precedes  
les principales dans les articles  
de la main edictes par le Comte de  
Le Duc de la Rochelle  
L'Empereur de France

PETITION DES HABITANTS DE CADILLAC

11 septembre 1824  
Fac-similé 1/2



Nous soussignés, tous habitans de la  
ville de Cadillac, Affirmons avoir toujours  
vu en M. Deschamps fils, un esprit très  
consistant dans les affaires, en un mot nous  
serions tous de grand plaisir qu'il fut notaire  
dans notre résidence. Cadillac le 11. 9. 1824.

M. Deschamps fils, Com. des J. de Cadillac  
M. Deschamps fils, Com. des J. de Cadillac

M. Gilbert Deschamps

M. Deschamps

Jérôme Deschamps grand Jérôme Deschamps fils

M. Deschamps J. Deschamps

M. Deschamps pharmacien de Laroque  
Deschamps

Deschamps Deschamps

Deschamps Deschamps

Deschamps Deschamps

Deschamps Deschamps

Deschamps Deschamps

Deschamps Deschamps



**PETITION DES HABITANTS DE CADILLAC**

11 septembre 1824  
fac-similé 2/2

Suivent les signatures

Bailly Delorm

J. Caréans Père

Louvoigne Goussier

Hugéy aîné Courrat

Debatte Debatte Conseil Municipal

Carcaud

Dibois Jeantille

Sabatier

J. Robert

Je parais sous main de la main de Cassine les trois sous  
signatures à divers de quatre parts pour appartenir aux plus  
notables habitants de cette ville, & d'après acte aux quelques  
Départements sur ne nous a jamais paru d'un caractère  
à avoir décerné les familles pour le Car ou le gouvernement  
l'appellerait aux fonctions importantes de nomme.

Cadillac le 12. Septembre 1828



Le Maire de Cassine

J. Robert

Nombre d'actes	Minutes.	Folios.	Ventes. — Echanges, Adjudications, Licitations			Quittances.			Obligations. Transports, Cessions			Donations.		Mariages.		Testaments.		Liquid. & Partages.		Inventaires Actes Divers.				
			Actes	Pris.	Enregistré	Actes	Données payés	Enreg.	Montants	Enreg.	Importances	Enreg.	Nombre	Apposés et constatés.	Enreg.	Actes	Données	Importances des legs.	Actes	Partages	Enreg.	Actes	Pris	
466.			140.	57,393.24	3,407.11	30	29,404. --	179.24	22	3,144. --	364. 5.	22,493. --	291. 65	41	76,570. --	147. 50	30	10	117,700. --	12	77,930. --	460. 79	6,100	9,567
337.			92	69,375. 99	3,998. 12	33	31,914. 31	127. 39	47	25,325. 59	771. 5.	3,800. --	130. 19	35	76,603. --	678. 27	21	2	22,600. --	12	20,056. 23	1,031. 69	1. 90	2,254
348.			103.	93,985. 70.	5,751. 15.	40	49,009. 46	327. 19	39	50,777. 20	1,631. 11.	7,627. --	835. 51.	23	56,570. --	342. 79	29	6	92,600. --	12	110,685. --	379. 94.		
449.			176.	228,401. 21.	13,265. 23.	46	74,816. 52	451. 30.	32	28,022. 60	456. 1.	14,145. --	173. 15	35	29,990. --	725. 32	27	2	44,300. --	17	51,327. --	112. 20	4	
370	334	36	149.	152,057. 25	9,392. 27.	41	43,772. 34	155. 59.	15	50,654. 22	624. 7.	16,700. --	325. 46.	30	29,490. --	631. 44	22	4	137,350. --	13	91,400. --	164. 29	7	
1,910.			660	607,214. 64	36,414. 29	190	250,226. 65	1,008. 35	177	115,910. 27	3,021. 56	112,916. 64	1,649. 1123.	130	118,552. --	1,170. 52.	130	4	470,750. --	72	619,658. 23	1,136. 10	124	

Tableau du produit de l'étude de Fleurus Dezarnaulds

Récapitulation.

Nature des actes	Nombre d'actes.	Importances.	Enregistrés
Es, échanges, adjudications, licitations.	660	607,214. 64	36,414. 29.
Quittances.	190	250,226. 65	1,008. 35.
Obligations, Transports, Cessions.	177	115,910. 27	3,021. 27
Donations.	36	112,916. --	1,666. 64
Mariages.	149	292,183. --	3,285. 52.
Testaments.	130	470,750. --	--
Liquidations et partages.	72	421,058. 23	2,136. 10
Inventaires.	12	--	--
30 Diverses.	453	--	2,195. 20
Total des 5 années 1837, 1838, 1839, 1840 & 1841.	1,910	1,230,226. 19.	50,226. 32.
Moyennes.	382	246,053. 24.	10,057. 29.

Certifie conforme aux expéditions déposées au  
 greffe du Tribunal de première instance de  
 Bordeaux sur le greffier ordi. (Tribunal local) de  
 Bordeaux le seize Juillet mil huit cent quarante  
 deux.

*Lanette*

Par nous, Vice Président d. dit. Tribunal de 1<sup>re</sup> instance  
 de Bordeaux, délégué pour la signature de ces  
 signatures de M. Lanette greffier de dit  
 Tribunal.

Bordeaux le 16 juil. 1842

Honoraires et produits pendant cinq ans.	
1837. —	5,290. --
1838. —	4,890. --
1839. —	6,010. --
1840. —	6,774. --
1841. —	5,675. --
Total.	28,609. --
Moyenne en 5.	5,721. 80.

INVENTAIRE APRES DECES DE JEAN DEZARNAULDS

extrait

Duquoy Et attendu d'heure tardive avons Remoyé  
la Continuation a un autre jour Et C'a Est  
fait Et Cloz d'apresente Seance Par la susd  
Chambre Presente parre Martinus Rab. D. U.  
Cadillac Et S. Raymond gauteyron liberal  
Bourgeois hab. Depoussencac semons a Ce  
N'equi qui ont signe avec led. S. Dezarnaulds  
Lad. gabouriant Et ~~Mey~~ ayant declare ne  
savoir signee de Ce faire d'aucunement interpellé  
Et ~~Mey~~ 1781 neuliz, etc.

Dezarnaulds

Dezarnaulds

M. Martin

liberal

M. Raymond  
gauteyron

~~Le present inventaire a été dressé par  
M. Martin, notaire, le 18 Mars 1781  
en présence de M. Dezarnaulds, et de  
M. Raymond, bourgeois habitant de  
Depoussencac, qui ont signé avec led.  
M. Martin, notaire, le 18 Mars 1781.~~

**DONATION PARTAGE DE 1836**

Report de la masse générale ci . . . 49,000.  
à la masse générale des héritiers ci . . . 2,300.  
**Total à partager, cinquante**  
**cin mille trois cent trente francs ci . . . 51,300.**  
Le cinquième de ce dernier produit  
pour chacun des dits héritiers de la même  
Dérivés a été fixé de deux cent dix  
dix mille deux cent soixante  
francs ci . . . . . 10,260.

= **Attributions des lots**  
= **à partager communément :**

Pour remplir chacun des dits Enfants  
Dérivés a été fixé de deux cent dix  
dix mille deux cent trente francs formant la  
succession de la Dame Dubois leur mère, sur  
donneur abandonné par leur père. Il leur  
est attribué et M. Dérivés a été fixé de deux  
cent dix mille deux cent soixante francs  
à abandonné et attribué entièrement à  
ceux d'entre eux pour ce qui se combine  
dans la masse générale ci devant,

**Savoir :**

1<sup>o</sup> au Sieur Jean Bernard  
**Fleurbaey Dérivés**  
à l'office de notaire juré en l'ancien  
de la Cour de Gand par le père ci devant  
vingt mille francs ci . . . . . 20,000.  
2<sup>o</sup> l'article deux de la même  
masse de l'aveu abandonné pour  
à être partagé entre la part  
du Domaine de l'abbaye appartenant  
à ce dernier évalué qu'à dix mille  
francs ci . . . . . 10,000.  
3<sup>o</sup> Enfin la part du dit  
Domaine de l'abbaye qui forme  
l'entière succession de la Dame  
Dérivés évalué aussi  
qu'à dix mille francs ci . . . . . 10,000.  
**Total de l'attribution du dit**  
**sur Fleurbaey Dérivés . . . . . 40,000.**  
Son cinquième se s'élève qu'à  
à dix mille deux cent soixante  
cent soixante francs ci . . . . . 10,260.  
Il devra à la masse restant  
à dix mille deux cent quarante  
francs ci . . . . . 17,740.

Noms	Prénoms	qualif <sup>n</sup>	age		Lieu Du Domicile politique	famille				profession ou fonction		fortune personnelle	observations
			époque de l'admission	Nombre D'années		Celibat	marie	veuf	nombre D'enfants	avant 1789	Depuis 1789		
Compans	François	maire	48 <sup>ans</sup> 1767	39	Cadillac			veuf	2	Négociant	administration du District de Cadillac, puis président. après la suppression du District, agent municipal de Cadillac, comme de 2 <sup>e</sup> section, puis d'ad <sup>m</sup> de Cadillac Depuis le 8 mai 1807 Cadillac membre du Bureau d'arr <sup>t</sup> . de Bordeaux.	95000 <sup>f</sup> en prop <sup>riété</sup> foncier	
Bernaults	Jean Louis	adjoint	44 <sup>ans</sup> 1760	47	Cadillac		marie		6	Notaire	membre du bureau de Conciliation du District de Cadillac, suppléant de juge près le Tribunal de District de Cadillac, agent municipal et adjoint du maire de Cadillac depuis le 11 prairial an 11.	60000 <sup>f</sup> en prop <sup>riété</sup> foncier en indivis à Bordeaux	C'est un ancien officier qui n'a jamais exercé la commission notariale Comme tel qu'il l'est

arrêté à Cadillac le 26 juin 1807  
*[Signature]*

**ETAT DES  
MAIRES ET  
ADJOINTS  
1807**

INVENTAIRE APRES DECES DE FLEURUS 1850

fac-similé 1/5

Raport ----- 178

en mauvais état estimé deux francs, ci ----- 2

Dans le salon à manger à côté de la cuisine :

24° Une table ronde ovale, bois de noyer (long  
à six couverts & toute à usage) et à l'assiette posée  
sur deux, vingt francs, ci ----- 20

25° Deux chaises en bois en très mauvais état et  
un petit guêdon en bois de pins estimé dix francs, ci ----- 10

26° Une garniture de foyer composé d'un devant de foyer en  
fer à jour, deux chenets noirs avec poignée en cuivre, deux pince  
et deux pinettes, le tout fini trois francs, ci ----- 3

27° Une petite chaudière placée en cuivre, posée  
sur un socle avec ses manchettes et deux vases en faïence en verre  
bleu, le tout fini en fer cinquante centimes, ci ----- 1

28° un trumeau avec la glace à cadre doré, avec dessous  
des têtes représentant un trou de village, fini vingt francs, ----- 20

Dans le salon de compagnie, il a été trouvé

29° un grand canapé antique en très mauvais état  
garni de velours rouge, fini avec sa hauteur en son état  
vingt francs, ci ----- 16

30° neuf chaises bois de cerisier fini en deux francs, ci ----- 9

31° une table console bois peint en gris sculpté au dessus  
en marbre blanc taché, fini huit francs, ci ----- 8

32° une petite glace tache, cadre doré, en deux pièces, finie  
cinq francs, ci ----- 5

33° une glace devant le bureau à cadre peint en gris  
en un deux pièces, taché, finie deux francs, ci ----- 12

34° deux vases à fleurs en porcelaine dorée, deux chaudières  
en cuivre placées en argent en mauvais état, le tout fini  
trois francs, ci ----- 3

35° deux petites chaises noires avec devant de cheminée  
en cuivre, finies trois francs, ci ----- 3

36° dans un armoire de bois en carton avec triangle, finie  
deux francs, ci ----- 2

Dans une pièce ayant servi de cabinet de  
travail au défunt M. Nojard a été

37° une vieille table recouverte d'un tapis vert finie  
avec trois chaises, le tout en très mauvais état deux  
francs, ci ----- 2

38° un vieux secrétaire en acajou avec tiroirs deux quel  
quels trouvés dans un volume de Curallon de la comptabilité  
de 4 jours de paie, un code civil, et ses bouquins le tout  
fini huit francs, ci ----- 8

il s'est également trouvé dans ce secrétaire d'usage  
tous les papiers dont nous avons fait une liste et  
de vendre le consentement de toutes parties nous avons  
envoyé la description de ces pièces à la lecture de  
présenter.

Dans une chambre au premier étage au-dessus du  
cabinet que nous venons de quitter :

39° un lit à baldaquin composé de son bois en noyer  
faillasse, coiffe et deux traversins sont en garni de plume et  
laine de paille, le tout fini cinquante francs, ci ----- 50

Berny pugg à reporter ----- 346

INVENTAIRE APRES DECES DE FLEURUS 1850

fac-similé 2/5

	Report - - - - -	346.
40°	une table de nuit bois de noyer, en mauvais état et une petite table à toilette aussi en noyer, et un miroir ensemble cinq francs, ci - - - - -	5-
41°	une petite glau à cadre doré et deux chaises bois de cerisier, le tout prisé dix francs, ci - - - - -	6-
42°	une commode bois de noyer à trois tiroirs garnis en cuivre contenant du linge classé par étages quinze francs, ci - - - - -	15-
<p>Dans une chambre au-dessus du salon de compagnie ayant sa porte d'entrée sur l'escalier se trouve en pièces.</p>		
43°	un lit à deux chaises forme bateau à colonnes composé de son bois en cerisier, poillasse, tête matelas traversin garni de plume deux draps de lit et couvre-pied en indienne de diverses couleurs, le tout prisé quatre-vingts francs, ci - - - - -	80-
44°	trois chaises communes et deux bancs fait en bois et cuivre trois francs, ci - - - - -	3-
45°	une petite glau antique cadre doré, table, prisé cinq francs, ci - - - - -	5-
46°	une armoire en noyer à deux portes prise à l'ancienne en mauvais état, estimée cinquante francs, ci - - - - -	50-
<p>Dans cette armoire il a été trouvé :</p>		
47°	trois couvertures en coton demi-usées, estimées neuf francs, ci - - - - -	9-
48°	deux rideaux de soie en coton presque usés, estimés trois francs, ci - - - - -	3-
49°	un rideau de lit en indienne jaune presque usé, estimé un franc, ci - - - - -	1-
50°	deux draps de lit demi-usés dont six en toile blanche, estimés huit quatre-vingts francs, ci - - - - -	180-
51°	soixante-douze basettes en fil ouragier et trois jarettes en coton, le tout prisé quarante francs, ci - - - - -	40-
52°	deux appuis de lit en indienne fil ouragier, prisés ensemble vingt-cinq francs, ci - - - - -	25-
<p>Dans une chambre au-dessus du salon à manger, donnant dans un petit corridor conduisant à l'escalier en bois.</p>		
53°	deux lits garnis complets, composés de bois en cerisier, poillasse, tête, matelas, deux draps de lit à chaux, quatre-pointes, traversin, rideaux en toile à carreaux bleu blanc et blanc, cinq objets de lit en indienne façon ouragier, représentant de soixante francs prisés ensemble dans cette chambre, ci - - - - -	200-
54°	un petit lit de repos en bois de pin ayant poillasse, matelas, un drap de lit de couleur prisé en indienne, un traversin, et deux draps deux francs, ci - - - - -	12-
55°	petite armoire en pin à hauteur d'appui prisé deux francs, ci - - - - -	2-
<p>Cette armoire contient les hardys de la mineuse levée de garnant H.</p>		
<p>Supplément page à reporter - - - - -</p>		9825

INVENTAIRE APRES DECES DE FLEURUS 1850

fac-similé 3/5

Report.

f 1972

entrouvert en bois, pelle, deux biches et un raton, et  
quel objet nous pas été estimé comme étant sans valeur  
par destination. - - - - - mémoire - - - - -  
90° deux barils à vinaigre de 90 livres en fer,  
pneu innoble quatre francs, i - - - - - 4:

Dans le cuvier à côté du chai à vin.

90° deux caves garnies de cercles en bois et de  
Cercles en fer se décomposent chacune trente-six hectolitre  
quarante-huit litres environ, une moitié de passoir  
contenant dix hectolitre quatre-vingt-quatre litres environ,  
un grand doilé, un panier en osier de vendange de bois  
à seller, trois barriques à vinaigre, une blonette de vin  
composé et quatre paniers à vendange, les quels  
ont été estimés par destination comme étant  
insubstantiel par destination - - - - - à mémoire - - - - -

Dans les greniers au-dessus du chai, il  
ne s'est trouvé aucune partie de la récolte en vin  
ou de l'un ou l'autre, faite depuis le 10<sup>o</sup> 22  
H. D'après cela ainsi que les parties de vin.

Ces objets inventoriés, attendu qu'il n'y a  
plus d'objets à décrire et inventories susceptibles  
d'être pris sans la maison et dépendances de  
somme de décharge, les parties nous ont  
regies de nous transporter sur le domaine de  
Larroque afin de procéder à l'inventaire des  
objets qui se trouvent dans le bâtiment de  
c. d. somme de dépendant des biens de succession et  
société d'acquies

Dans les deux autres chambres au-dessus  
du chai le notaire sousigné a inventorié pour  
la prise s. a. d. P. arroye et objets suivants.

91° deux lits à simple composé de leur  
bois avec table, matelas de transition, cinq chaises  
bois blanc et une petite armoire à fronton d'acier  
bois blanc à hauteur d'appui, deux armoires  
communes, six cuillers en étain et six fourchettes  
en fer, plus huit bouteilles d'un litre vide et  
quatre verre, tous ces objets prisent vingt  
francs de commandement mandatement, i - - - - - 20-

92° Dans le cuvier et chai, une petite cave  
Cercle en bois en très mauvais état contenant environ  
six hectolitre quatre-vingt-quatre litres, un passoir  
avec son cabestan et deux autres contenant ensemble  
quinze hectolitre quatre-vingt-sept litres, un  
doilé, un marcuis, quatre composés, quatre  
paniers à vendange, un panier en osier à  
vendange, une Canna à vin en bois, un grand  
entouleur aussi en bois et six mauvais francs

10. sur page à reporter, f 1996-5



**INVENTAIRE APRES DECES DE FLEURUS 1850**

fac-similé 4/5

Connaissance les seuls de ses actifs de J. Succession et communauté existant  
comme suit :

- 1° Les dix-huit cents francs formant le capital de l'obligation Fleury et de  
invent. sur cote d'attente. 1800
  - 2° Les deux cents cinquante francs intérêts de cette somme courus depuis  
le six d'embre mil huit cent quarante-neuf. — même ire
  - 3° Les deux cent cinquante francs formant le capital de l'obligation  
Bouzas, ci-dessous invent. sur cote d'attente, ci 250.
  - 4° Les intérêts de cette somme courus depuis le quinze avril mil  
huit cent quarante-neuf, — même ire
  - 5° Les cinq cent cinquante francs restant dus par le gendre Ossi  
de la part de la Cession ci-dessous invent. sur cote d'attente, ci 550.
  - 6° Les intérêts de cette somme courus depuis le dix-neuf mai mil huit  
cent quarante-neuf, — même ire
  - 7° Les dix-huit cents francs formant le capital de l'obligation Deyzel  
ci-dessous invent. sur la Cote dix, ci 1800.
  - 8° Les intérêts de cette somme courus depuis le dix-neuf mai mil huit  
cent quarante-neuf, — même ire
  - 9° Une somme de trois cents francs due par le S<sup>r</sup> Bernard  
Dumas à M<sup>r</sup> Lambert à Doyard, pour argent à lui prêt par  
M<sup>r</sup> Doyard, ci 300.
  - 10° La somme de sept mille quatre-vingt-sept francs  
trente-cinq centimes qui est due par M<sup>r</sup> Bitala par M<sup>r</sup>  
Doyard, pour solde en capital et intérêts calculés  
jusqu'au vingt-sept janvier dernier, de la part de la vente  
de son office de notaire à Cadillac à lui fait par  
Doyard, suivant contrat passé devant M<sup>r</sup> Lapeyre  
notaire à Bordeaux le trente-un mai mil huit cent  
quarante-deux, ci 7091.
- Total: sept mille sept cent quatre-vingt-sept francs  
trente-cinq centimes, ci 11791.
- De cette somme il convient d'y ajouter celle de mille francs  
que M<sup>r</sup> Doyard reconnaît avoir touché au nom  
de Fleury de son mari en vertu d'un mandat de la  
de banque, ci 1000.
- Total général de ses actifs et de son argent  
troué: onze mille sept cent quatre-vingt-sept francs  
trente-cinq centimes, ci 12791.

déclarations passives.

Les requérants déclarent qu'à leur connaissance les seuls de ses actifs de J. Succession et communauté qui existait au moment de son décès de  
M<sup>r</sup> Doyard étaient les suivants :

- 1° cinq cent quatre-vingt-sept francs quatre-vingt-cinq centimes  
dus à la S<sup>r</sup> de M<sup>r</sup> Lambert Doyard pour solde de cinq  
mille francs réglés dans le contrat ci-dessus invent.

quatre-vingt-sept francs

INVENTAIRE APRES DECES DE FLEURUS 1850

fac-similé 5/5

Les 1<sup>rs</sup> Doyennault de l'ère 1810 et 1811  
 de la 2<sup>e</sup> communié et pour le 1<sup>er</sup> de Noël, la dite somme due à Dames, à  
 l'usage de la commune de Fleurus, à  
 femme de 1812 mille cent cinquante francs  
 quatre cent dix-huit francs  
 valeurs mobilières qui  
 lui ont été attribués par  
 l'acte constatant la part  
 des successeurs de son V.  
 père et mère, par le  
 notaire à Cadix le  
 18 novembre mil huit  
 cent vingt-deux.

Les 2<sup>es</sup> requiers enjoint  
 par le notaire de Fleurus  
 le 21 novembre mil huit  
 cent vingt-deux, en vertu  
 de la sentence du J. de  
 Fleurus du 10 novembre  
 mil huit cent vingt-deux  
 et de la sentence de la  
 Cour de Cassation du 1<sup>er</sup>  
 mars mil huit cent  
 vingt-trois.

Le 21 novembre mil huit cent  
 vingt-deux, les 2<sup>es</sup> requiers  
 ont comparu devant le  
 J. de Fleurus, et ont  
 comparu également devant  
 la Cour de Cassation le  
 1<sup>er</sup> mars mil huit cent  
 vingt-trois.

Il a été convenu par les  
 parties que le J. de  
 Fleurus a été chargé de  
 faire inventaire des  
 biens de la succession de  
 Monsieur de Fleurus, et  
 de les vendre au profit  
 des successeurs de son  
 V.

Il a été convenu également  
 que le J. de Fleurus a  
 été chargé de faire  
 inventaire des biens  
 de la succession de  
 Monsieur de Fleurus, et  
 de les vendre au profit  
 des successeurs de son  
 V.

Il a été convenu également  
 que le J. de Fleurus a  
 été chargé de faire  
 inventaire des biens  
 de la succession de  
 Monsieur de Fleurus, et  
 de les vendre au profit  
 des successeurs de son  
 V.

Il a été convenu également  
 que le J. de Fleurus a  
 été chargé de faire  
 inventaire des biens  
 de la succession de  
 Monsieur de Fleurus, et  
 de les vendre au profit  
 des successeurs de son  
 V.

Il a été convenu également  
 que le J. de Fleurus a  
 été chargé de faire  
 inventaire des biens  
 de la succession de  
 Monsieur de Fleurus, et  
 de les vendre au profit  
 des successeurs de son  
 V.

Il a été convenu également  
 que le J. de Fleurus a  
 été chargé de faire  
 inventaire des biens  
 de la succession de  
 Monsieur de Fleurus, et  
 de les vendre au profit  
 des successeurs de son  
 V.

Il a été convenu également  
 que le J. de Fleurus a  
 été chargé de faire  
 inventaire des biens  
 de la succession de  
 Monsieur de Fleurus, et  
 de les vendre au profit  
 des successeurs de son  
 V.

Il a été convenu également  
 que le J. de Fleurus a  
 été chargé de faire  
 inventaire des biens  
 de la succession de  
 Monsieur de Fleurus, et  
 de les vendre au profit  
 des successeurs de son  
 V.

## INDEX DES NOMS CITES

Noms	Prénoms	Fonctions, parenté	pages
Alard	Elie	notaire avant 1789, prédécesseur de Jean-Louis	29
Arnaud, dit Desarnaud	Jean	procureur en Guyenne en 1524	4
Augey	aîné	signataire de la pétition de 1828	33
Bailly		signataire de la pétition de 1828	33
Balan	demoiselle	sans doute Elisabeth, cité à l'inventaire Fleurus 1850	12,42
Beziat		signataire de la pétition de 1828	32
Blondeau		signataire de la pétition de 1828	32
Boissonnave		signataire de la pétition de 1828	32
Bonnefous		pharmacien, signataire de la pétition de 1828	32
Bonenfant	Françoise-Désirée	épouse de Fleurus Dézarnaulds, notaire	6, 11, 12, 13, 15, 42
Bonenfant	Pierre	marchand, père de Françoise, épouse de Fleurus	11
Boré		époux Boré créanciers (cf inventaire Fleurus 1850)	41
Borrely	Etienne	notaire à Nimes	19
Bougas		créancier (cf inventaire Fleurus 1850)	41
Boy		famille alliée	5
Boy	Jean	procureur d'office de Cadillac	9
Boy	Pierre	chanoine du chapitre de Cadillac	9
Boy	Jean-Urbain	prêtre et curé de Gironde-sur-Drop	9
Boy	Bertrand	avocat à la Cour de parlement de Bordeaux	9
Busquet	Antoine	pharmacien, signataire de la pétition de 1828	32
Carcaut		signataire de la pétition de 1828	33
Cazeaux	père	signataire de la pétition de 1828	33
Cazenave		signataire de la pétition de 1828	32
Compans	François	maire de Cadillac en 1807	25, 37
Courrety		signataire de la pétition de 1828	33
Dauche		famille alliée	5
Dauche	Jean	notaire royal, oncle de Jean-Louis Desarnaulds	5
Delcros		propriétaire à Cadillac, 1812	20
Delerm	Léonard	notaire à Rions en 1812	21
Delerm		signataire de la pétition de 1828	33
Desarnaulds	Geoffroy	avocat à la cour du parlement de Bordeaux vers 1660	5
Desarnaulds	Jean-Louis	(1701-1776), grand-père du notaire Jean-Louis	5
Desarnaulds	Catherine	soeur consanguine de Jean-Louis, le notaire	5, 9
Dezarnaulds	Camille	(1906-1999), sollicitor à Sydney en Australie	10
Desarnaulds	Lambert	légataire particulier de Fleurus en 1850	41
Desarnaulds	Pierre	receveur du taillon en Guyenne vers 1600	5
Dezarnaulds	Jean-Baptiste-Bernard	fils de Fleurus D, notaire et avocat à Nouméa, 1er Pt du CG de Nlle Calédonie (en 1885)	6, 10
Desarnaulds	Jean	(1725-1776) père de Jean-Louis D, bourgeois-négociant et jurat de Cadillac	9
Desarnaulds	Jean	trisaieul de Jean-Louis, le notaire, né en 1631, maître chirurgien de Cadillac	9
Desarnaulds	Jean-Louis	notaire, père d'autre Jean-Louis, le notaire	15, 21
Desarnaulds	Ernest	médecin (1829-1905)	26
Desarnaulds	Pierre Louis Frédéric	capitaine au long cours, puis secrétaire de la mairie de Cadillac (1834-1899)	26
Desarnaulds	Marie Marguerite	célibataire (1839-1905)	26
Dezarnaulds	James Bernard	avocat (1865-1941)	26
Dezarnaulds	Pierre	député, maire de Gien, sous secrétaire d'Etat à l'éducation physique en 1933/37 (1879-1975)	26
Desbats		conseiller municipal, signataire de la pétition de 1828	33
Despujols		créancier (cf inventaire Fleurus de 1850)	41
Dubaquier		signataire de la pétition de 1828	32
Dubois		signataire de la pétition de 1828	33

## INDEX DES NOMS CITES (suite)

Noms	Prénoms	Fonctions, parenté	Pages
Duborg		signataire de la pétition de 1828	32
Dubos	Marie	épouse de Jean-Louis D, le notaire	5, 11, 21, 36
Dubos	Antoine	père de Marie Dubos	5, 11
Ducau	Jean	notaire à Rions (1822)	11
Dufresne de Saint-Cergue		contrôleur général	31
Duluc		notaire à Cadillac en 1776	21, 35
Dumas	aîné	sabotier à Loupiac, créancier (cf inventaire Fleurus)	41
Dunouguey	Jean	notaire à Blagnac, cabaretier et cultivateur (1702-1783)	19
Dupuy	aîné	signataire de la pétition de 1828	32
Fabre		signataire de la pétition de 1828	33
Fillatre		chef d'escadron, signataire de la pétition de 1828	32
Fisson		famille alliée	5
Fisson	Thérèse	épouse de Jean-Louis D, tante de Fisson-Jaubert	5, 10
Fisson	Élie	médecin, père de Thérèse, épouse du grand-père de Jean-Louis, le notaire	10
Fisson-Jaubert	Jean-Louis	médecin et député à la Constituante.	5, 15
Fouquet		créancier (cf inventaire Fleurus de 1850)	41
François	Marie	locataire de Delcros, propriétaire à Cadillac en 1812	20
Golifie	Louise	domestique en 1874	12
Grégoire	Jeanne	mère de Jean-Louis D., le notaire	9
Greletty		signataire de la pétition de 1828	32
Groleau	Françoise	mère de Françoise, épouse de Fleurus	11
Hommeau	Adolphe	marchand, témoin à l'inventaire de 1850	42
Iguery	Claire	mère de Marie Dubos	5, 11
Jeanville		signataire de la pétition de 1828	33
Lanusse		greffier au tribunal de Bordeaux en 1842	34
Lapalme	J	signataire de la pétition de 1828	32
Laspeyrere		notaire à Bordeaux	6,41
Lasserre	JB-Pierre-Marie		9
Lavergne		signataire de la pétition de 1828	33
Libéral	Raymond Gauteyron	témoin à l'inventaire de 1776, hab de Podensac	35
Mandielle	Vve	signataire de la pétition de 1828	32
Martin	Pierre	témoin à l'inventaire de 1776, hab de Cadillac	35
Médeville	X	signataire de la pétition de 1828	32
Médeville	Jérôme	père, signataire de la pétition de 1828	32
Médeville	Jérôme	fils, signataire de la pétition de 1828	32
Moreau		signataire de la pétition de 1828	32
Moreau	Pierre	officier de santé, époux de Catherine D.	5, 9
Mutel	Céleste-Ambroise	Notaire, Successeur de Fleurus	8, 21, 42
Page	Marie	épouse d'Ernest Dezarnaulds (1845-1942)	26
Parschau		signataire de la pétition de 1828	32
Pisanes		famille alliée	5
Pouyau		signataire de la pétition de 1828	32
Robert		signataire de la pétition de 1828	33
Sallaville		signataire de la pétition de 1828	32
Tilhet		signataire de la pétition de 1828	32
Vernier		signataire de la pétition de 1828	32

## BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- Barrière, Jean-Paul, *Notables ou professionnels? 700 notaires de Haute-Garonne au XIX<sup>ème</sup> siècle*, (M.Agulhon dir.), Université Paris I-Sorbonne, 1993.
- Bernard, Gildas, *Guide des recherches .sur l'histoire des familles*, Paris, Archives nationales, 1988.
- Betge-Brezetz, *Guide des archives de Gironde*, Bordeaux, Delmas, 1973.
- Brisset, Jacques, *Regard sur les archives de la commune de Cadillac*, Cadillac, 1991.
- Daumard, Adeline, (dit.), *Les fortunes françaises au XIX<sup>ème</sup> siècle*, Paris/La Haye : Mouton, 1973.
- Poisson, Jean-Paul, *Notaires et société, Paris*, Economica, 2 volumes, 1985 et 1990.

### **Remerciements**

Je remercie Monsieur Eck de ses précieux conseils tout au long de l'année.

Egalement Monsieur Alain Charriaut et Monsieur Hervé Dorian, Président de l'Association Saint-Blaise de Cadillac, pour l'aide apportée, les animateurs du centre de généalogie du Sud-Ouest à Bordeaux et les personnels des Archives départementales de la Gironde pour les documents fournis.